

Mise en place dès le **lundi 2 septembre 2019**

### INSCRIPTION / RESERVATION MENSUELLE :

Les inscriptions périscolaires se font par le biais du portail famille à l'adresse suivante :

<https://cc-laveyle.portail-defi.net>

Si vous n'avez pas vos codes de connexion, contacter le service jeunesse de Vonnas au 04 74 50 24 39.

### ACCUEIL PERISCOLAIRE DE ST JULIEN SUR VEYLE

- **Matin :** Un accueil est assuré à partir de 7h15 tous les jours de la semaine, sauf le mercredi. Nos animateurs emmènent ensuite les enfants jusqu'à l'école ou au ramassage du car pour le RPI.
- **Soir :** Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'accueil de la fin de la classe et de la navette du RPI jusqu'à 18h30 maximum.

- **Modifications à compter du 7 octobre 2019 :** l'accueil des enfants scolarisés du CE2 au CM2 se fera à l'accueil périscolaire habituel de 7h15 à 7h35 puis de 7h35 à 8h35 à la maison des associations de St Julien sur Veyle (sur la place en face de la boulangerie). Le soir, les enfants scolarisés du CE2 au CM2 seront accueillis de 16h30 à 17h40 à la maison des associations puis de 17h40 à 18h30 à l'accueil périscolaire habituel.

- **Inscriptions :** toute inscription se fait OBLIGATOIREMENT sur le portail famille. Pour toute modification de dernière minute (réservation ou annulation), **les parents ont l'obligation de prévenir le responsable de l'accueil** ou, **en cas exceptionnel**, de téléphoner au service enfance jeunesse **au plus tard la veille de l'accueil** au **04.74.50.24.39** ou par mail : [secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr](mailto:secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr). Dans le cas contraire, la totalité de la page d'inscription sera due.

Ce système d'urgence est mis en place pour rendre service aux parents à titre exceptionnel et ne remplace pas la réservation par internet.

- **Facturation :** Une facture est envoyée chaque mois par mail.
- **Tarification :** Une tarification à la demi-heure sera appliquée en fonction du quotient familial CAF

QF inférieur à 765 €	1.07 € la ½ heure
QF compris entre 766 et 1000 €	1.11 € la ½ heure
QF compris entre 1001 et 1300 €	1.15 € la ½ heure
QF supérieur à 1301 €	1.19 € la ½ heure

Les familles qui ne donnent pas les informations concernant leur quotient familial ne peuvent prétendre à une tarification modulée.

**Découpage des tranches horaires pour facturation : (1 case horaire = 1 demi-heure facturée)**

St Julien sur Veyle	Accueil matin			Accueil soir			
	7h15 7h35	7h35 8h05	8h05 8h35	16h30 17h00	17h00 17h30	17h30 18h00	18h00 18h30

Toute demi-heure entamée est une demi-heure facturée

### ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL PERSONNEL SCOLAIRE :

Un temps d'accompagnement au travail personnel scolaire est proposé aux enfants de l'école élémentaire de 17h00 à 17h30 (à l'accueil périscolaire pour les CP et CE1 et à la maison des associations pour les CE2, CM1 et CM2). L'inscription se fait directement auprès du responsable de l'accueil et est valable pour toute l'année scolaire. L'accompagnement au travail personnel scolaire est un moment où l'enfant peut faire ses devoirs sous la surveillance d'un animateur qui peut éventuellement lui venir en aide. Il est rappelé que ce service n'est qu'un accompagnement et que le suivi scolaire des enfants reste de la responsabilité des parents.